

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/42

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACORRE Valérie

Objet : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLPE) de l'arrondissement de Limoges hors Métropole

Exposé :

La Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi établit une nouvelle organisation du service public de l'emploi (SPE) dans un cadre de coopération renforcé à travers un comité associant Etat et Collectivités territoriales à chaque échelon territorial. Des comités territoriaux pour l'emploi, lieux de travail commun, de coordination des actions et définition des priorités en matière de politique pour l'emploi sont ainsi en création aux échelles régionales, départementales et locales.

Un Comité Local Pour l'Emploi (CLPE), dénommé CLPE Limoges hors agglomération, est ainsi en création à l'échelle d'un territoire recouvrant les Communautés de communes du Val de Vienne, Pays de Nexon - Monts de Chalus, du Pays de Saint Yrieix, Briançonnais Haute Vienne, Briançonnais-Combrailles, de Noblat et des Portes de Vassivière.

Le CLPE, dans le cadre des orientations nationales, identifie les besoins, priorités et réponses locales. Il établit sa propre feuille de route (plan d'action). Un travail préalable a été mené au sein de groupes de travail pour identifier des priorités, des secteurs-clés et des actions prioritaires.

Le Décret d'application de la Loi du 18 décembre 2023, en date du 18 juin 2024, fixe le cadre de composition, organisation et fonctionnement des CLPE. Un CLPE est co-présidéé par un représentant de la Préfecture de département et un Président de collectivités territoriales ou de groupements de collectivités territoriales et se compose de membres de droit nommés par le Préfet : représentants de l'Etat, Région, Département, Communes et leurs groupements, ainsi qu'un représentant de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les opérateurs spécialisés (France travail, Mission locale, Cap emploi...) sont aussi membres du CLPE. La composition du CLPE Limoges hors Agglomération est précisé en annexe.

Le Préfet a ainsi sollicité la désignation d'un représentant de la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au sein du CLPE Limoges hors Agglomération.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Monsieur Hervé BROUSSE pour représenter la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au sein du Comité Local Pour l'Emploi de Limoges – hors Métropole.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

